



Démission lors d'un congé maternité

Par **Adele Laure**, le **08/08/2017** à **15:51**

Bonjour,

Je suis actuellement en poste, enceinte, en congé maternité. Mon accouchement est prévu début septembre.

J'ai été approchée par une société qui souhaite m'embaucher à l'issue de mon congé maternité (le 13 novembre prochain). J'ai bien compris qu'ils avaient besoin de moi rapidement et que donc, je ne pourrai pas négocier une arrivée plus tardivement.

Je ne sais quel motif invoqué à mon employeur actuel :

1/ Démission dans le but d'élever mon enfant (et donc pas de préavis nécessaire à effectuer), ce qui me laisse une certaine forme de liberté mais n'est pas très honnête.

2/ Démission pour prendre un autre poste (et donc 3 mois de préavis à effectuer), ce qui me ferait prendre mes nouvelles fonctions dans le meilleur des cas début décembre.

Sachant que dans l'idéal, j'aimerais reprendre le plus tard possible pour rester avec mon bébé un peu plus longtemps que les deux mois et demi légaux autorisés ET que je ne veux perdre aucune indemnité bien entendu.

Quelle est la meilleure solution selon vous ?

Merci d'avance pour votre aide !

Par **P.M.**, le **08/08/2017** à **16:13**

Bonjour,

Si vous démissionniez dès maintenant je ne vois pas pourquoi cela vous ferait reporter la fin du préavis de 3 mois début décembre puisque le congé maternité ne reporte pas son début...